

Les TPE contribuent pour 9% au PIB – Elles totalisent 20% de l'emploi salarié

Avec près de 2,5 millions de salariés, les TPE concentrent 20 % de l'emploi. Mais les contrats précaires représentent près de 18 % des contrats de travail et les mesures actuelles ne font que fragiliser encore les très petites entreprises.

En 2012, en France, 3,3 millions entreprises exercent une activité dans les secteurs principalement marchands, hors agriculture et services financiers. Parmi elles, les deux tiers sont des très petites entreprises : elles emploient moins de 10 salariés, n'appartiennent pas à un groupe, ont un chiffre d'affaires ou un total de bilan inférieur à 2 millions d'euros et, dans cette étude, ne relèvent ni du statut d'autoentrepreneur, ni du régime fiscal de la microentreprise, ces dernières étant économiquement très à part, selon la définition de l'INSEE.

Les TPE emploient 2,5 millions de salarié-e-s en équivalent temps plein (ETP), soit 20 % des effectifs du champ principalement marchand non agricole et non financier. Elles réalisent 477 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 168 milliards d'euros de valeur ajoutée. D'après l'Insee, 55 % des très petites entreprises n'ont aucun salarié et 18 % n'en

emploient qu'un. « Parmi les 1,2 million de TPE non employeuses, une sur deux réalise moins de 41 400 euros de chiffre d'affaires et une sur quatre, moins de 17 400 euros », note l'institut statistique et plus d'une TPE sur deux ne réalisent jamais d'investissement.

Par leur valeur ajoutée, elles contribuent pour 9 % au produit intérieur brut national. (Source INSEE)

Les ETI et grandes entreprises représentent quant à elles respectivement 23 % et 27 % de l'effectif salarié.

Des contrats précaires

Les seules TPE comptent pour 20 % de l'emploi salarié total, avec un poids prépondérant dans la construction et l'hébergement-restauration.

Une étude de la Dares (ministère du Travail), publiée le 27 février 2014, confirme que les salariés des TPE sont plus souvent en contrat précaire.

Ainsi, au 31 décembre 2012, 13,9 % des salariés de TPE étaient en CDD et 28,9 % à temps partiel. A la même date, dans les entreprises de 10 salariés ou plus, 7,4 % des salariés avaient un emploi à durée déterminée et 16,8 % un emploi à temps partiel. La part de CDD dans les TPE qui progressait légèrement chaque année depuis 2009 (de 11,2 % fin 2009, à 11,7 % en 2011), s'est accrue de 2,1 points en 2012 pour atteindre 13,9 %.

Les attentes fortes des salarié-es des TPE

- 50 % À l'image de l'ensemble des salarié-e-s, la moitié des salarié-e-s des TPE estiment travailler trop par rapport à leur salaire.
- Plus de 90 % donnent un rôle majeur à la CGT en qualité

de syndicat. Pour aider à la médiation, pour une aide et un conseil juridique, pour participer à la négociation des intérêts collectifs au niveau national, mais aussi pour défendre les droits individuels des salariés.

- 50 % parmi les salarié-e-s des TPE déclarent faire des heures supplémentaires (90 %) un sur deux affirme ne jamais être rémunéré pour ce travail.
- 92 % souhaitent une entraide entre collègues. Ils attendent une autre organisation du travail pour concilier vie privée et vie professionnelle.
- 37 h. c'est la moyenne hebdomadaire de travail dans les TPE. Les salarié-e-s travaillant au-delà souhaitent réduire leur temps de travail. ceux travaillant en temps partiel subit souhaitent l'augmenter. rejoignant les revendications de la CGT sur le temps de travail pour un meilleur salaire.
- 62 % estiment leur salaire inférieur à ce qu'il devrait être.
- 83 % affirment être satisfaits de leur métier.

Source : Harris Interactive SAS 2016

[l'article de l'UGICT ici](#)